



Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) du 31 mars 2015

compte-rendu

Le 31 mars 2015 s'est tenu le CHSCT de Corse du Sud avec pour ordre du jour :

- 1 - Désignation du Secrétaire du CHSCT
- 2 - Validation des groupes de travail : Programme de prévention - Examen des registres et sources d'information - Budget
- 3 - Programmes annuels de Prévention (P.A.P.) des Documents Uniques (DUERP)

1 - Désignation du secrétaire du CHSCT

Le Président du CHSCT présente la nouvelle composition du Comité issue des élections du 4 décembre 2014 : 4 sièges de titulaires pour FO, 1 siège titulaire pour la CGT, 1 siège titulaire pour Solidaires

Il procède ensuite à l'élection du Secrétaire du CHSCT. Le rôle du Secrétaire, désigné par les syndicats, consiste à participer à l'élaboration de l'ordre du jour du Comité ainsi qu'à la rédaction du procès-verbal.

M. CAILLAUD (FO) a été réélu à l'unanimité des syndicats.

2 - Validation des groupes de travail : "Formation" - "Examen des registres et sources d'information" - "Budget"

- **Programme de Prévention :**

Pour un total de 17 414,00 €, sont proposées et validées par le Comité les formations suivantes :

- Maniement extincteurs sur site
- Sauveteur secouriste au travail (+ recyclage)
- Habilitation électrique personnel non électricien
- Prévention des pathologies mécaniques
- Manutention charges lourdes
- Risque routier
- Gestion du stress
- Agressivité au travail
- Information risque attentat

- **Examen des Registres Hygiène et Sécurité**

Au cours de ce groupe de travail avait été étudiées les différentes inscriptions apportées aux registres hygiène et sécurité auxquelles l'administration est tenue de répondre (travaux entrepris, devis en cours demandés etc ...)

A noter le très faible nombre d'inscriptions sur ces registres au regard des anomalies relevées lors des visites de poste (pour info, le registre dématérialisé est accessible sur Ulysse – Site local – conditions de vie au travail)

- **Budget (cf pièce-jointe)**

- Nouveauté 2015 : Le Comité a inscrit au budget 2015 les 2 nouvelles actions suivantes :
Une formation "sophrologie" (A l'heure actuelle sont parvenues plus d'une quarantaine de demandes d'inscription depuis l'envoi du catalogue de formations par mail le 20 mars 2015)

Des consultations auprès d'une psychologue du travail : Le CHSCT a décidé cette année de financer une 50aine de consultations (pour une valeur de 69 € la consultation) dont pourraient bénéficier à leur demande les agents.

- Pour la DRFiP et à la demande du syndicat FORCE OUVRIERE, un défibrillateur sera financé par le CHSCT et installé dans les locaux de la DRFiP de la Grande Armée.

- Travaux à l'accueil de Cunéo : Comme évoqué dans le compte-rendu du Comité Technique Local du 20 mars 2015, la Direction de la DRFiP souhaite obtenir un co-financement par le CHSCT à hauteur de 24 000 € (pour des travaux estimés entre 50 000 et 90 000 €). Le syndicat FO a rappelé qu'il appelle de ses voeux un réaménagement de l'accueil du site de Cunéo, et ce depuis des années, mais que cette réinstallation ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail des agents.

FORCE OUVRIERE a déclaré que ce projet doit s'élaborer en étroite collaboration avec les agents. Or à l'heure actuelle, la réorganisation du travail reste floue et fait l'objet de groupe de

travail aux conclusions parfaitement inconnues des syndicats, de telle sorte que FO ne peut pas à l'heure actuelle donner son accord pour valider un tel financement.

La délégation FO Finances a également rappelé qu'à l'occasion du CHSCT du 16 décembre (où ce sujet avait été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour à sa demande), le syndicat avait insisté sur l'importance d'associer aussi à ces travaux les professionnels de la santé et sécurité que sont les Médecins de Prévention et l'Inspecteur Hygiène et Sécurité M. PAOLONI ... Or répondant au Syndicat, l'IHS a reconnu avoir été destinataire des plans du projet de travaux à Cunéo une semaine avant ce CHSCT, vers la mi-mars. Preuve en est que ces travaux pour lesquels la Direction demande un cofinancement de 24 000 € (soit près de 40% du budget annuel du CHSCT !) ne sont qu'à l'état de projet, tant dans la forme (l'immobilier) que dans le fond (la réorganisation du travail).

Le syndicat FO a alors proposé de "geler" la somme de 24 000 € au budget du CHSCT. Cette ligne budgétaire sera soumise au vote lors du prochain CHSCT (qui se tiendra le 9 juin 2015) ... en fonction de l'avancée du dossier.

Le Comité a voté à l'unanimité en faveur du reste du budget.

3 - Programmes Annuels de Prévention (P.A.P.) des Documents Uniques (D.U.E.R.P.)

L'Assistant de Prévention de chaque administration financière (DGFIP, Douanes, INSEE) est intervenu pour présenter le P.A.P. de sa Direction. Ce document est constitué de l'ensemble des actions mises en oeuvre dans le but d'atténuer ou faire disparaître les risques recensés grâce au Document Unique.

Concernant la DGFIP, il a ainsi été expliqué que certaines mesures organisationnelles permettront de lutte contre les Risques Psycho-Sociaux (R.P.S.) cette année : le recrutement de 2 emplois "travailleurs handicapés", un renforcement de l'ERD, la convention signée avec la Banque Postale pour éviter aux collègues de se déplacer afin de déposer les fonds à la Poste en milieu rural, l'e-formation qui limite le déplacement des personnels etc ...

Après quelques commentaires sur ces actions (rappelant par exemple que les effectifs de l'ERD sont prélevés sur les emplois du département, ce en quoi le côté "renfort" est quelque peu atténué !) la délégation FORCE OUVRIERE est intervenue concernant le PAP et le DUERP plus généralement :

FO a rappelé que depuis l'instauration du Document Unique à la fin des années 2000, le syndicat a constamment mis en garde l'administration qu'il accepterait de participer à l'élaboration du DUERP aux 2 conditions suivantes : Un recensement effectif des risques auprès des agents **et** la mise en place de vraies mesures pour répondre aux risques encourus par les agents dans l'exercice de leurs missions.

Or comme l'a signalé le syndicat, l'intersyndicale des Finances avait déjà refusé l'année dernière de participer lors du CHSCT du 24 avril 2014 au vote sur les P.A.P., considérant que les mesures proposées par l'administration ne répondaient en rien à l'attente des agents. **Cette année encore, la délégation FORCE OUVRIERE a dénoncé la faiblesse des "mesurettes" brandies par la Direction, tandis que les R.P.S. que subissent les collègues (manque de temps, pression hiérarchique, manque de reconnaissance, burn out, aucune perspective en matière**

de promotion, aucune visibilité à long terme dans les missions ...) résultent des suppressions massives d'emplois et des restructurations qui en découlent. Si l'administration veut résorber les R.P.S., qu'elle donne aux postes et services les moyens suffisants en personnels !

De plus, si le syndicat reconnaissait jusqu'à présent l'utilité du Document Unique, il s'avère que depuis cette année la situation diffère : La réglementation prévoit en effet une consultation des agents uniquement 1 fois tous les deux ans ! Ainsi, ont été consultés en 2014 (pour le P.A.P. 2015) uniquement les nouveaux agents et nouveaux chefs de postes ! **Pour résumer, afin que n'apparaissent pas de manière trop visible les R.P.S. que ressentent les agents, l'administration a décidé de ne pas le leur demander !!!**

Pour ces deux raisons, la délégation FORCE OUVRIERE a refusé de participer au vote concernant le Programme Annuel de Prévention élaboré par l'administration, position partagée par l'ensemble des syndicats (CGT et Solidaires)

**Pas de recensement des risques + pas de véritables mesures
= pas de vote !**

La délégation FO-Finances au CHSCT de Corse du Sud

*Patricia PARIGGI
Philippe AITEL
Matthieu CAILLAUD
Jean-Marc DICHAMP
Jean-Michel MARIE
Georges MATTEI
Jean-Jacques PIETRI
Paul QUILICCI*